

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE BASSECOURT
DU JEUDI 10 FEVRIER 2022, A 20H00, A L'ADMINISTRATION
COMMUNALE, ESPACE SETAG, 1^{ER} ETAGE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2021.
4. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
5. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
6. Statuer sur la demande d'avis de droit de la bourgeoisie de Bassecourt visant à la rendre indépendante de la commune mixte de Haute-Sorne.
7. Information sur le budget 2022.
8. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. François Rebetz
Secrétaire	:	M. Raphaël Mérillat
Scrutateurs	:	M. Alain Christe
Nombre d'ayants droit présents	:	14
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 3 du 27 janvier 2022 et envoi d'un tout ménage à tous les habitants de Bassecourt

1. Salutations et souhaits de bienvenue.

Il est 20h00 lorsque M. Pascal Crétin, Conseiller communal, salue tous les membres et particulièrement M. Bellè présent pour présenter le budget 2022.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.

M. Pascal Crétin demande si quelqu'un souhaite être président de la séance de ce soir ? Les ayants droit proposent M. François Rebetz, président de la commission bourgeoise. Ce dernier accepte et demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas.

M. Rebetz demande une modification de l'ordre du jour pour passer le point 7 en point 3 et ainsi libérer M. Bellè pour le reste de la séance. Ce point est accepté par tous les ayants droit.

3. Information sur le budget 2022.

M. Bellè présente le budget 2022 (annexé au présent PV) et démarre avec les principes et structures de la comptabilité.

M. Crétin demande comment cela se passe pour l'achat des véhicules ? M. Bellè répond que cela dépend du type de véhicule, car la durée de vie peut changer. Les forêts ne sont pas amorties malgré que cela soit du patrimoine administratif.

M. Christe demande s'il y aura un plan financier et une vision sur la capacité financière de la bourgeoisie ? M. Bellè répond que oui pour le bouclage des comptes 2021.

Une question est posée sur la sylviculture pour savoir si cela correspond au résultat du triage forestier ? M. Bellè explique que le triage fait les ventes et le produit des ventes vient directement dans le compte de la bourgeoisie. M. Christe en déduit donc que le résultat du Triage forestier est donc négatif. M. Bellè acquiesce.

Les rôles et compétences sont présentés par le Chancelier.

M. Christe demande ce qu'il en est du Triage forestier dans les rôles et compétences ? Il est demandé pourquoi il n'y a pas de représentant de la bourgeoisie de Bassecourt au triage ? M. Crétin informe que la convention est en train d'être revue et qu'une nouvelle répartition est en discussion sur la représentation des bourgeoisies au Triage forestier. M. Mérillat rappelle qu'il n'y a pas de compétence décisionnelle du Triage forestier car c'est au niveau des Conseils communaux que les décisions doivent être prises.

M. Rebetez confirme que la représentativité et la répartition sont rediscutées actuellement.

M. Christe explique que c'est aberrant d'avoir une commission de dicastère ainsi que des commissions bourgeoises. M. Mérillat explique que le ROAC est en révision et que cette problématique a été relevée.

M. Bellè rappelle que les documents financiers (budget 2022) sont disponibles sur le site. La présentation sera annexée au PV.

4. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2021.

Le P.V. de l'assemblée du 29 juin 2021, rédigé par M. Raphaël Mérillat est accepté avec remerciements à son auteur.

5. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.

M. Rebetez confirme que deux personnes ont annoncé leur démission et il demande s'il y a eu des candidatures pour cette commission ? M. Mérillat répond qu'il n'a rien reçu à ce jour. M. Rebetez informe que la charge est jusqu'à la fin de l'année et que cela représente peu de séances. Il rappelle que cela sera revu l'année prochaine pour une durée de 5 années. M. Christe informe qu'il y a un problème majeur quant à la jeunesse et aux nouveaux ayants droit. Le chancelier informe qu'il est possible de reprendre la liste des ayants droit pour la remettre à jour.

M. Christe informe que des jeunes peuvent donner des inputs pour la gestion des pâturages et des choses d'avenir. Il informe que c'est sur le long terme que la bourgeoisie investit. M. Crétin informe qu'il y a souvent des connotations négatives sur les bourgeoisies. M. Christe informe qu'un exemple est la maison des sœurs qui devait être assainie. Le projet a été de faire une crèche pour la suite et que c'est le but des bourgeoisies d'aider en ce sens lorsque cela est possible.

Mme Christe relève que la bourgeoisie est une corporation qui préserve la nature et qu'il serait intéressant d'avoir des jeunes dans la commission bourgeoise pour avoir une vision nouvelle. Une personne accepte, il s'agit de Mme Tiffany Rebetez. M. Christe propose

Michel Simon qui connaît bien les bourgeois pour remettre la liste des ayants droit à jour. Ce dernier accepte également.

6. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.

M. François Rebetez informe qu'il s'agit de Mme Tiffany Rebetez et M. Michel Simon qui sont proposés et, suite au vote, c'est à l'unanimité et par applaudissement que ces personnes sont nommées par l'assemblée bourgeoise.

M. Guerdat remercie sincèrement M. Voyame et M. Rebetez pour leur engagement durant ces années et pour le travail effectué au sein de la commission.

7. Statuer sur la demande d'avis de droit de la bourgeoisie de Bassecourt visant à la rendre indépendante de la commune mixte de Haute-Sorne.

Le président souligne qu'il s'agit d'un point qui avait été demandé lors de la dernière assemblée bourgeoise. M. Rebetez souligne que c'est une étude purement juridique qui étudie la possibilité d'être indépendant. M. Créatin informe que le montant est de quelques milliers de francs. Les bourgeoisies de Courfaivre, Glovelier et Soulce ont également accepté ce point. M. Créatin informe qu'il faut aller jusqu'au bout dans cette démarche.

M. Rebetez demande s'il y a des questions sur ce point ? M. Christe demande quel avocat a été choisi pour traiter le dossier ? M. Créatin souligne qu'il s'agit de Me Gobat du canton de Berne.

Suite au vote, les ayants droit acceptent à l'unanimité ce point.

8. Divers et imprévu.

Une question est posée pour demander ce qu'il en est du projet de la loge ?

M. Rebetez répond que le projet des Vieilles Forges est prioritaire. Le projet de la loge est en cours. Une personne étudie de relancer le projet du golf et ils vont attendre de voir si cela va déboucher sur quelque chose et le processus en est à ces débuts dans ce projet.

M. Rebetez explique que le permis de déconstruction est arrivé pour le dossier des Vieilles Forges. Le 15 mars, il y aura une assemblée bourgeoise pour actualiser le crédit et qui pourra passer au Conseil général. Il pourrait également y avoir un droit de superficie sur cette parcelle. Il y aura également un point pour un changement d'affectation au Coeudret qui passerait de terrain agricole à terrain à bâtir.

M. Rebetez demande s'il y a encore des questions ? M. Christe demande si le projet des Vieilles Forges va aller de l'avant. M. Créatin répond que oui. M. Christe demande également si le dossier de la loge aura l'appui du Conseil communal et M. Créatin répond par l'affirmative.

M. Mérillat informe qu'il y a une mise à ban en cours à la piste de Skater hockey.

Mme Christe soulève qu'il y a énormément de zones bleues. M. Christe informe qu'il y a une place bourgeoise qui est mise à disposition de la commune. Y a-t-il des encaissements pour cette place ? Il s'agit de la parcelle 72 et la commune se renseignera sur ce point.

M. Rebetez remercie les ayants droit et lève la séance à 21h36.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise	
Le président	Le secrétaire
F. Rebetez	R. Mérillat